

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Côté

<https://www.cadre21.org/membres/ef63c15095c95be906d9fa78>

Date d'obtention : 2022-06-03 15:28:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une trousse clé en main qui permet d'intervenir rapidement et adéquatement en situation de sextage. Cette façon de faire est concertée et uniformisée avec les différents partenaires impliqués dans ce processus, de telle sorte que le rôle de chacun des acteurs y est clairement défini.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

À l'aide de cette trousse, je serai en mesure de poser les bonnes actions, de la bonne façon sans craindre d'entraver le processus judiciaire par une intervention maladroite.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Aux étapes à respecter dans les rencontres et dans les questions à poser aux élèves concernés.